

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 073726

A 34626
Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05534

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAANI Abdelmajid

Date de naissance : 08-09-1960

Adresse : Residencie EL Wahda Rue F5 App YA
Berrechid

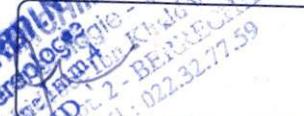
Tél. : 0662 130426

Total des frais engagés :

1140,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/01/2022

Nom et prénom du malade : DR. HACI AYEL BEN ABDELLAH

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dermatose -

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Derva

Le : 11/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE SC2000591	13-10-92	890.10

INPE
062000591

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Naima HACHIM EL BARDI

Ancien dermatologue à l'hôpital militaire
DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE



Maladies de la Peau - Cuir Chevelu - Ongles

Medecine Esthétique - Allergologie

Chirurgie de la Peau - Epilation et Traitement Laser

Maladie Sexuelle transmissible

الدكتورة نعيمة هاشم البردعي

اختصاصية سابقاً بالمستشفى العسكري

اختصاصية في أمراض الجلد

الشعر - الأظافر

طب التجميل - الحساسية

إزالة الشعر - العلاج بالليزر

جراحة الجلد والأمراض التناولية

Dr. HACHIM EL BARDI
Dermatologue - Venerologue
Résidence Ibn Khalboune Jnne 4
Appt. 2 - BERRECHID
Tél: 082.32.77.59
Berrechid, le ...
Pharmacie 2000
FARAJA LALLA DINNEB
Berrechid
Tél: 06.22.33.05.00
Fax: 06.22.33.05.50
N° 2222

Dr. HACHIM EL BARDI
Dermatologue - Venerologue
Résidence Ibn Khalboune Jnne 4
Appt. 2 - BERRECHID
Tél: 082.32.77.59
Berrechid, le ...
Pharmacie 2000
FARAJA LALLA DINNEB
Berrechid
Tél: 06.22.33.05.00
Fax: 06.22.33.05.50
N° 2222

N° NANA

Abdelmajid -

Dr. HACHIM EL BARDI
Dermatologue - Venerologue
Résidence Ibn Khalboune Jnne 4
Appt. 2 - BERRECHID
Tél: 082.32.77.59

LOT: 08021083
PER: 10/2026
PPV: 36,70 DH

LOT: 031
PER: AVR 2024
PPV: 237 DH 00

LOT: 028
PER: NOV 2023
PPV: 237 DH 00

LOT: 027
PER: OCT 2023
PPV: 237 DH 00

AM75 0923
LOT
Prix
PER

69.00

شارع علال بن عبد الله - إقامة ابن خلدون - الباب رقم 4 (قرب القسارية) - الشقة رقم 2 - برشيد - الهاتف 05 22 32 77 59